

Pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Cher porteur de titres,

Un comité indépendant a été formé pour les Fonds BNI en 2004 afin de fournir des conseils au gestionnaire des fonds à l'égard de certains conflits d'intérêts inhérents à la gestion de fonds d'investissement. Le 30 avril 2007, Banque Nationale Investissements Inc., le gestionnaire des Fonds BNI, a reconstitué ce comité indépendant afin de créer le Comité d'examen indépendant des Fonds BNI (le « CEI ») conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*.

En vertu du Règlement 81-107, le CEI a pour mandat d'examiner les questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises par le gestionnaire des Fonds BNI. Le CEI cherche à déterminer si les mesures projetées par le gestionnaire aboutissent à un résultat équitable et raisonnable pour les fonds. Dans le cadre de ses fonctions, le CEI se réunit régulièrement et termine chaque réunion à huis clos, sans la présence de représentants du gestionnaire ou de toute autre entité reliée au gestionnaire.

Le présent rapport fournit des renseignements quant aux activités du CEI pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Au moins une fois par année, le CEI examine et évalue l'adéquation et l'efficacité des politiques et procédures portant sur les questions de conflit d'intérêts qui concernent les Fonds BNI, et effectue également une auto-évaluation de l'indépendance, de la rémunération et de l'efficacité du CEI.

Les membres du CEI sont heureux de continuer à travailler avec le gestionnaire dans le meilleur intérêt de chacun des Fonds BNI.

Yves Julien
Président du Comité d'examen indépendant
des Fonds BNI

Membres du Comité d'examen indépendant des Fonds BNI

Membres du Comité d'examen indépendant	Résidence	Nomination au Comité d'examen indépendant
Jean-François Bernier ¹	Boucherville, Québec	30 avril 2007
Jean Durivage ¹	Lac-Brome, Québec	30 avril 2007
André D. Godbout ¹	Montréal, Québec	30 avril 2007
Yves Julien (Président) ¹	Westmount, Québec	30 avril 2007
Jacques Valotaire ¹	Boucherville, Québec	30 avril 2007

1. Le Comité d'examen indépendant des Fonds BNI est également le Comité d'examen indépendant des Portefeuilles Méritage.

Aucun changement n'est survenu dans la composition du comité d'examen indépendant depuis sa création le 30 avril 2007.

Détention de titres

(a) Fonds BNI

En date des présentes, le pourcentage de titres de chaque série des Fonds BNI dont tous les membres du comité d'examen indépendant, pris ensemble, ont la propriété véritable, directe ou indirecte, n'excédait pas dix pour cent.

(b) Gestionnaire de fonds d'investissement

En date des présentes, le pourcentage de titres de chaque catégorie ou série de titres avec droit de vote ou de titres de participation de Banque Nationale Investissements Inc. (gestionnaire des Fonds BNI) ou de la Banque Nationale du Canada (sa société mère) dont tous les membres du comité d'examen indépendant, pris ensemble, ont la propriété véritable, directe ou indirecte, n'excédait pas 0.05 pour cent.

Pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

(c) Fournisseurs de services

En date des présentes, le pourcentage de titres de chaque catégorie ou série de titres avec droit de vote ou de titres de participation de toute société ou autre entité fournissant des services aux Fonds BNI ou à Banque Nationale Investissements Inc. (gestionnaire des Fonds BNI) dont tous les membres du comité d'examen indépendant, pris ensemble, ont la propriété véritable, directe ou indirecte, n'excédait pas 0.05 pour cent.

Rémunération et indemnités

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, la rémunération globale versée aux membres du Comité d'examen indépendant des Fonds BNI (le « CEI ») (en cette capacité et en tant que membres des comités d'examen indépendant d'autres fonds d'investissement gérés par Banque Nationale Investissements Inc. et/ou des membres de son groupe) est de 152 000\$. Cette somme a été répartie entre les Fonds BNI et d'autres fonds d'investissement gérés par Banque Nationale Investissements Inc. et/ou des membres de son groupe d'une manière que le gestionnaire des Fonds BNI considère équitable et raisonnable.

Conformément au Règlement 81-107, la rémunération versée au CEI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 a été établie par les membres du CEI.

Au moins une fois par année, le CEI examine sa rémunération, en tenant compte notamment des éléments suivants:

1. le meilleur intérêt des fonds;
2. les pratiques modèles du secteur, y compris les moyennes du secteur, et des sondages concernant la rémunération de membres d'autres CEI ;
3. le nombre, la nature et la complexité des fonds pour lesquels le CEI agit; et
4. la nature et l'importance de la charge de travail de chacun des membres du CEI, y compris l'engagement attendu de chaque membre en termes de temps et d'énergie à consacrer.

Les Fonds BNI n'ont versé aucune indemnité au CEI pendant la période visée.

Questions de conflit d'intérêts

Le gestionnaire des Fonds BNI a des politiques et procédures en vigueur traitant de chacune des questions de conflit d'intérêts identifiées ci-dessous. Le CEI a émis au gestionnaire des Fonds BNI des instructions permanentes qui exigent que le gestionnaire se conforme à ses politiques et procédures connexes et qu'il lui rende compte périodiquement et au moins une fois par année.

Pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, le gestionnaire des Fonds BNI a invoqué les approbations et recommandations (au sens prévu au Règlement 81-107) suivantes accordées par le CEI conformément au Règlement 81-107.

Approbations

1. *Opérations sur titres d'émetteurs apparentés:* Le CEI a donné son approbation afin que les Fonds BNI puissent, en se conformant aux instructions permanentes du CEI, faire ou conserver un placement dans les titres d'un émetteur apparenté aux Fonds BNI, au gestionnaire ou à une entité apparentée au gestionnaire (tel que défini au Règlement 81-107).
2. *Opérations entre fonds:* Le CEI a donné son approbation afin que les Fonds BNI puissent, en se conformant aux instructions permanentes du CEI, acheter ou vendre des titres entre les Fonds BNI ou avec des fonds d'investissement ou des comptes gérés qui sont gérés par le gestionnaire ou tout membre de son groupe.
3. *Opérations sur titres pris ferme par une entité apparentée:* Le CEI a donné son approbation afin que les Fonds BNI puissent, en se conformant aux instructions permanentes du CEI, investir dans les titres d'un émetteur pris ferme par une entité apparentée au gestionnaire (tel que défini au Règlement 81-107).
4. *Opérations sur titres de dette avec une entité apparentée:* Le CEI a donné son approbation afin que les Fonds BNI puissent, en se conformant aux instructions permanentes du CEI, conclure des opérations d'achat ou de vente de titres de dette avec des entités apparentées agissant pour leur propre compte.
5. *Opérations sur hypothèques avec une entité apparentée:* Le CEI a donné son approbation afin que le Fonds d'hypothèques et de revenu tactique BNI puisse, en se conformant aux instructions permanentes du CEI, conclure des opérations d'achat ou de vente d'hypothèques avec des entités apparentées au gestionnaire (tel que défini au Règlement 81-107). Le CEI a été informé qu'aucune transaction n'a eu lieu pendant la période visée en vertu de cette question.
6. *Transferts en titres effectués par Intact :* Le CEI a donné son approbation quant aux transferts en titres effectués par Intact gestion de placements inc. (« Intact ») dans le contexte d'investissements importants d'Intact dans deux Fonds BNI.

Le CEI n'a connaissance d'aucun cas où le gestionnaire des Fonds BNI aurait agi à l'égard d'une question de conflit d'intérêts sans respecter les conditions imposées par le CEI dans son approbation.

Recommandations

7. *Gros porteurs de titres*: Le CEI a donné une recommandation favorable quant à l'établissement d'ententes particulières (concernant les frais de gestion, les rachats, le capital de démarrage, les placements en fonds de fonds, etc.) avec certaines entités apparentées au gestionnaire (tel que défini au Règlement 81-107) et certains gros porteurs.
8. *Admissibilité et répartition des dépenses*: Le CEI a donné une recommandation favorable quant à l'imputation aux Fonds BNI de dépenses admissibles encourues dans l'exploitation des fonds (*charges opérationnelles*) et la répartition de ces charges opérationnelles parmi les fonds.
9. *Évaluation à la juste valeur*: Le CEI a donné une recommandation favorable quant à l'évaluation à la juste valeur des titres en portefeuille des Fonds BNI afin de refléter leur juste valeur marchande.
10. *Surveillance des frais et de la qualité des services de fournisseurs apparentés*: Le CEI a donné une recommandation favorable quant à la surveillance par le gestionnaire des frais demandés et de la qualité des services fournis par des fournisseurs de services qui sont apparentés au gestionnaire ou qui sont dans une relation d'affaires importante avec le gestionnaire ou par des partenaires stratégiques qui sont des fournisseurs indépendants ayant contracté avec le gestionnaire ou un membre de son groupe.
11. *Surveillance des conflits d'intérêts des gestionnaires de portefeuille*: Le CEI a donné une recommandation favorable quant à la surveillance par le gestionnaire des questions de conflit d'intérêts se présentant au niveau des gestionnaires de portefeuille ou des sous-gestionnaires, y compris notamment: (i) conflits d'intérêts des employés des gestionnaires de portefeuille et des sous-gestionnaires (opérations personnelles, divulgation et confidentialité, dénonciation), (ii) répartition équitable des titres (d'abord parmi les Fonds BNI et ensuite entre les Fonds BNI et les portefeuilles d'autres clients des gestionnaires de portefeuille ou des sous-gestionnaires), (iii) sélection des courtiers et attribution des opérations, (iv) accords de paiement indirect au moyen des courtages (« *soft dollars* »), (v) vote de procurations et autres événements corporatifs concernant les émetteurs apparentés, et (vi) correction d'erreurs significatives des gestionnaires de portefeuille ou des sous-gestionnaires.
12. *Opérations de change avec une partie reliée* : Le CEI a donné une recommandation favorable quant à l'ajout de la Banque Nationale du Canada et d'autres parties reliées comme contreparties approuvées pour les opérations de change conclues par les gestionnaires de portefeuille des Fonds BNI.
13. *Correction d'erreurs significatives*: Le CEI a donné une recommandation favorable quant à la correction d'erreurs significatives faites par le gestionnaire des Fonds BNI, notamment dans le calcul de la valeur liquidative, le processus de mise en marché ou le traitement des achats, rachats et échanges de titres des fonds.
14. *Conflits d'intérêts des employés du gestionnaire*: Le CEI a donné une recommandation favorable quant au traitement des conflits tels que les opérations personnelles, la divulgation et la confidentialité et la dénonciation.
15. *Changements de gestionnaires de portefeuille*: Le CEI a donné une recommandation favorable quant aux remplacements des gestionnaires de portefeuille.
16. *Optimisation de la gamme de fonds* : Le CEI a donné une recommandation favorable quant à divers aspects de l'optimisation des Fonds BNI intervenue en 2017, y compris certaines fusions de fonds et/ou fermetures de fonds.

Le CEI n'a connaissance d'aucun cas où le gestionnaire des Fonds BNI aurait agi à l'égard d'une question de conflit d'intérêts soumise au CEI pour laquelle le CEI n'a pas donné une recommandation favorable.

Le CEI n'a connaissance d'aucun cas où le gestionnaire des Fonds BNI aurait agi à l'égard d'une question de conflit d'intérêts sans respecter les conditions imposées par le CEI dans sa recommandation.

Fonds visés par ce rapport:

Fonds de marché monétaire BNI (auparavant Fonds de marché monétaire Banque Nationale)
Fonds de revenu canadien à court terme BNI (auparavant Fonds de revenu canadien à court terme Banque Nationale)
Fonds de revenu à taux variable BNI (auparavant Fonds de revenu à taux variable Banque Nationale)
Fonds d'hypothèques et de revenu tactique BNI
Fonds d'obligations BNI (auparavant Fonds d'obligations Banque Nationale)
Fonds de revenu BNI (auparavant Fonds de revenu Banque Nationale)
Fonds de dividendes BNI (auparavant Fonds de dividendes Banque Nationale)
Fonds d'obligations mondiales BNI (auparavant Fonds d'obligations mondiales Banque Nationale)
Fonds d'obligations mondiales tactique BNI (auparavant Fonds d'obligations mondiales tactique Banque Nationale)
Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI
Fonds d'obligations corporatives BNI (auparavant Fonds d'obligations corporatives Banque Nationale)
Fonds d'obligations à rendement élevé BNI (auparavant Fonds d'obligations à rendement élevé Banque Nationale)
Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI (auparavant Fonds de revenu d'actions privilégiées Banque Nationale)
Fonds d'actions privilégiées BNI (auparavant Fonds d'actions privilégiées Banque Nationale)
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect revenu BNI (auparavant Fonds Jarislowsky Fraser Sélect revenu)
Portefeuille Prudent BNI
Portefeuille Conservateur BNI
Portefeuille Pondéré BNI
Portefeuille Équilibré BNI
Portefeuille Croissance BNI
Portefeuille Actions BNI
Fonds diversifié Prudent Banque Nationale
Fonds diversifié Conservateur Banque Nationale
Fonds diversifié Pondéré Banque Nationale
Fonds diversifié Équilibré Banque Nationale
Fonds diversifié Croissance Banque Nationale
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI (auparavant Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré)
Fonds de revenu et de croissance américain stratégique BNI (auparavant Fonds de revenu et de croissance américain stratégique Banque Nationale)
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect actions canadiennes BNI (auparavant Fonds Jarislowsky Fraser Sélect actions canadiennes)
Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI
Fonds d'actions canadiennes BNI (auparavant Fonds d'actions canadiennes Banque Nationale)
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI (auparavant Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations Banque Nationale)
Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI (auparavant Fonds d'actions canadiennes de croissance Banque Nationale)
Fonds petite capitalisation BNI (auparavant Fonds petite capitalisation Banque Nationale)
Fonds croissance Québec BNI (auparavant Fonds croissance Québec Banque Nationale)

Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI
Fonds d'actions mondiales BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales Banque Nationale)
Fonds d'actions mondiales diversifié BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales diversifié Banque Nationale)
Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI
Fonds de dividendes américains BNI (auparavant Fonds de dividendes américains Banque Nationale)
Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI (auparavant Fonds Consensus d'actions américaines Banque Nationale)
Fonds d'actions américaines BNI (auparavant Fonds d'actions américaines Banque Nationale)
Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI (auparavant Fonds Consensus d'actions internationales Banque Nationale)
Fonds Westwood marchés émergents BNI (auparavant Fonds Westwood marchés émergents)
Fonds ressources BNI (auparavant Fonds ressources Banque Nationale)
Fonds de métaux précieux BNI (auparavant Fonds de métaux précieux Banque Nationale)
Fonds Science et technologie BNI (auparavant Fonds Science et technologie Banque Nationale)
Fonds indiciel canadien BNI (auparavant Fonds indiciel canadien Banque Nationale)
Fonds indiciel américain BNI (auparavant Fonds indiciel américain Banque Nationale)
Fonds indiciel américain neutre en devises BNI (auparavant Fonds indiciel américain neutre en devises Banque Nationale)
Fonds indiciel international BNI (auparavant Fonds indiciel international Banque Nationale)
Fonds indiciel international neutre en devises BNI (auparavant Fonds indiciel international neutre en devises Banque Nationale)
Portefeuille privé de revenu canadien à court terme BNI
Portefeuille privé d'obligations municipales plus BNI
Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI
Portefeuille privé d'obligations canadiennes diversifié BNI
Portefeuille privé d'obligations américaines BNI
Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI
Portefeuille privé revenu fixe non traditionnel BNI
Portefeuille privé d'obligations à rendement élevé BNI
Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI
Portefeuille privé tactique revenu fixe BNI
Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI
Portefeuille privé revenu d'actions BNI
Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI
Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI
Portefeuille privé d'actions canadiennes petite capitalisation BNI
Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI
Portefeuille privé d'actions américaines BNI
Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI
Portefeuille privé d'actions internationales BNI
Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI
Portefeuille privé tactique Actions BNI
Portefeuille privé appréciation du capital non traditionnel BNI
Portefeuille privé d'actions de marchés émergents BNI
Portefeuille privé d'actifs réels BNI